



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 19 juin 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT, LEVY, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, PICARD, TARTINVILLE.

Autres personnalités : M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, MM. BOUVARD, FEVRIER, MALET, MAMEAUX, MASSON, THION.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme BEAUDOIN et M. GUERIN, Conseillers départementaux, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 mai 2015 ;
- Contrat Régional de Pays :
 - . examen des dossiers de demande de subvention ;
 - . avis sur les dossiers Idée en campagne ;
 - . évaluation du Contrat régional
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) :
quelles modalités pour la poursuite des actions ?
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau, remercie M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, de sa présence, fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, retenus par ailleurs.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu :
M. THION donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 mai 2015

Mme BEVIERE rappelle l'ordre du jour du dernier Bureau, notamment les deux dossiers du Contrat régional de Pays. Elle précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

M. BOURGEOIS indique qu'il a pu voir l'écimeuse évoquée ci-avant en action sur l'exploitation de Mme DAUBIGNARD. Il confirme l'intérêt de ce type de matériel pour lutter contre les adventices.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le contrat se terminant fin juin, les dossiers présentés lors de ce Bureau sont donc les derniers pour le Contrat de Pays 3G.

Examen du dossier de demande de subvention sur l'enveloppe additionnelle « logement ».

Mme BEVIERE rappelle que le dispositif « Cœur de village » a été divisé en deux parties distinctes, le volet « logement » et le volet « espaces publics ». Le dossier présenté par la commune de Bazoches-les -Gallerandes concerne le premier volet.

- « Acquisition d'un immeuble de logements », Commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Mme BEVIERE passe la parole à M. CITRON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes pour qu'il présente le projet.

M. CITRON précise que cet immeuble, vendu par le Syndicat du collège de Bazoches-les-Gallerandes, était initialement situé dans l'enceinte du collège, qu'il est en cœur de village, à proximité des commerces et des écoles. Les deux parties se sont entendues pour un prix de vente à 150 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'actes.

M. BOURGEOIS informe les élus que les communes sur lesquelles s'implante un collège ont des frais importants à supporter, tels que la voirie, les abords, etc. Dans le cas de Bazoches-les-Gallerandes, le montant est d'environ 400 000 €, réparti entre toutes les communes du Syndicat du collège, soit près de 9 000 € pour la commune de Bazoches-les-Gallerandes.

David VOYER, Agent de développement, précise que le dossier ne présente que la partie acquisition, dans la mesure où les menuiseries ont été remplacées par du double vitrage et que l'isolation par l'extérieur du bâtiment a déjà été réalisée. Les services de la Région ont validé ce principe, la commune s'étant engagée à conventionner avec l'Etat pour des logements PLUS ou PLAI.

Le montant des investissements éligibles s'élève à 160 000 € HT. La subvention régionale demandée est de 32 000 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Examen des dossiers de demande de subvention sur les modules 2, 4 et 7 du Contrat.

- « Acquisition de bâtiments, bois et prés au Domaine du Flotin pour y installer l'ALSH », Communauté de communes du Beaunois.

Mme BEVIERE rappelle que la Communauté de communes a déjà bénéficié d'une subvention régionale pour l'étude de pré-programmation.

Mme FAUTRAT précise que le Cabinet retenu sur cette phase est le même que celui qui a travaillé sur l'espace enfance de Malesherbes.

David VOYER indique que le dossier est étudié aujourd'hui alors que l'acquisition date de 2012 parce qu'initialement le volet acquisition était associé à la phase travaux. Cette dernière ne pourra pas être rattachée au contrat 3G puisqu'elle débutera fin 2015.

Les services de la Région ont accepté ce principe, la Communauté de communes s'étant engagée à faire une demande de subvention dans le cadre du prochain contrat, selon les conditions de la fiche action correspondante.

Le montant des investissements éligibles s'élève à 147 936 € HT. La subvention régionale demandée est de 29 500 €, soit 20%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'un véhicule adapté au transport des personnes âgées », Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais.

Mme BEVIERE rappelle les objectifs de cet investissement, compte tenu de la nécessité de remplacer le véhicule actuel.

M. PICARD, Président de la Communauté de communes, précise que ce service fonctionne très bien et qu'il est très apprécié des usagers. Les différents véhicules proposés ont fait l'objet d'essais multiples, pour les confronter aux usages, notamment l'importance d'une large ouverture des portes. La collectivité a opté pour une Toyota Prius Hybride.

L'investissement s'élève à 22 747.50 € HT (prime de l'Etat déduite). La subvention demandée est de 4 500 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de réhabilitation de la salle communale de Spuis, Commune de Chaussy.

Mme BEVIERE précise le contenu du projet et indique que la procédure du Plan isolation a été suivie par le porteur de projet. Un Pré-diagnostic Conseil Isolation (PCI), financé par la Région, a été réalisé ; l'architecte a proposé un projet respectant les préconisations du rapport PCI, notamment pour les matériaux d'isolation.

Les investissements éligibles s'élèvent à 25 964.90 €. La subvention demandée est de 12 900 €, soit 50% des dépenses.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de réhabilitation de la salle communale de Montliard », Commune de Montliard.

Mme BEVIERE indique que ce projet suit également les recommandations du Plan isolation.

Les investissements éligibles s'élèvent à 30 601.38 € HT. La demande de subvention est de 15 300 €, soit 50% des dépenses.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Plan de gestion des espaces publics de la commune de Malesherbes », Commune de Malesherbes.

Mme BEVIERE présente le projet.

M. TARTINVILLE précise que dans le cadre des activités de l'association Notre Village, des matériels similaires ont été évoqués. Il confirme l'utilité des balayeuses mécaniques. Il relève cependant que les communes ayant mis en place ce système ont dû augmenter le nombre des agents du service espaces verts.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Avis sur les dossiers présentés dans le cadre d'Idée en campagne.

- « Plus près de ton emploi ! », Mission Locale du Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER ; il présente les deux axes du projet, la mobilité et l'hébergement intergénérationnel ainsi que les partenariats envisagés.

Mme BEVIERE complète les propos en insistant sur les grandes difficultés de mobilité et de logement pour certains jeunes suivis par la Mission Locale, ce qui ne facilite pas leur insertion professionnelle.

Le budget global de l'opération s'élève à 98 504 € TTC. La demande de subvention est de 40 000 €, soit le maximum possible dans le cadre d'Idée en campagne. Des cofinancements ADEME sont identifiés. D'autres financements sont à rechercher, notamment auprès de fondations privées ou de Mme DUBOIS, Député du Loiret (enveloppe parlementaire).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Un jardin thérapeutique à l'EHPAD Quiétude de Bellegarde », EHPAD Quiétude.
Mme BEVIERE laisse la parole à David VOYER ; il présente le projet et ses objectifs, les partenariats envisagés et les développements futurs possibles.
Le budget de l'opération s'élève à 28 451.89 € TTC (une partie des devis étant des prix nets, la TVA n'étant pas applicable). La subvention demandée est de 14 225.95 €, soit 50% des dépenses. Une subvention de 2 000 € est attendue du Crédit Agricole.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Evaluation du Contrat régional

Comme cela a été précisé en début de réunion, ce Bureau est le dernier où des dossiers pouvaient être présentés. Il s'agit dès lors de commencer l'évaluation finale du contrat. Des outils sont prévus à cet effet. Il s'agit également de discuter sur les éléments qui ont bien fonctionnés et ceux en retrait, des atouts et des faiblesses du contrat.

Mme BEVIERE explique le tableau présentant le bilan quantitatif du contrat (version non définitive car tous les projets ne sont pas terminés), avec les différentes rubriques telles que la partie instruction par le Pays et celle par la Région.

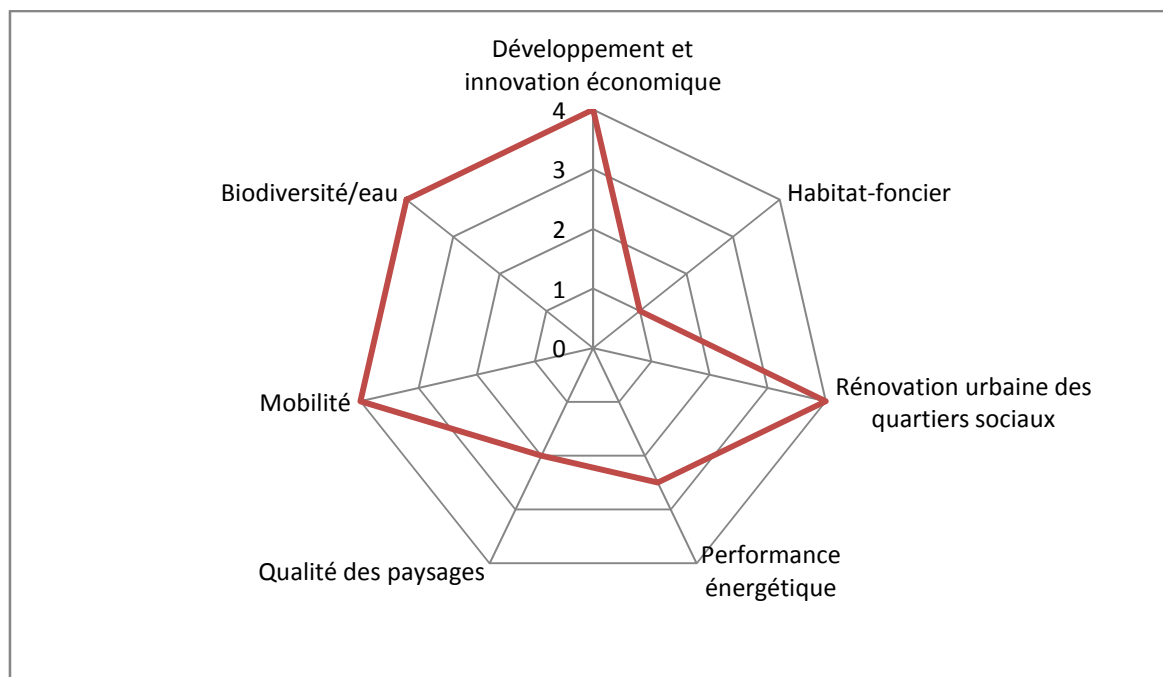
Elle présente ensuite le tableau synthèse du bilan qualitatif du contrat. Il s'agit ici du report des critères d'impacts et de réalisation, tels que mentionnés dans les dossiers de subvention. Ils sont mis à jour lors du solde des opérations.

Quelques exemples sont commentés, pour illustrer le propos.

Les élus sont ensuite conviés à travailler sur l'appréciation du contrat selon des graphiques de types « rose des vents ».

Les graphiques ci-dessous sont la synthèse des discussions.

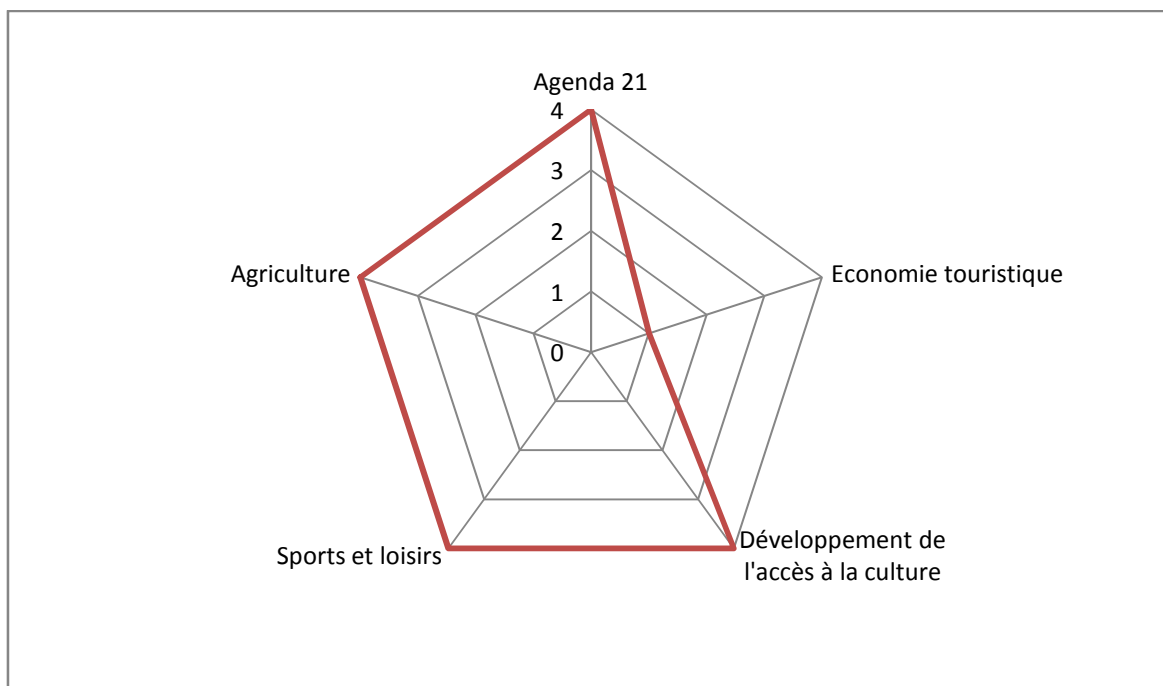
Evaluation qualitative de la réalisation du contrat (*dans quelle mesure le programme d'actions du Contrat de Pays a-t-il contribué à la réalisation des priorités dans les 7 thématiques obligatoires du 1^{er} bloc de priorité ?*). Appréciation notée de 0 à 4 (4 étant attribué si le contrat a fortement contribué à la réalisation des priorités).



Commentaires :

- Importance du paysagement des zones économiques (ZA et ZI) ;
- Manque de fonds sur la mobilité.

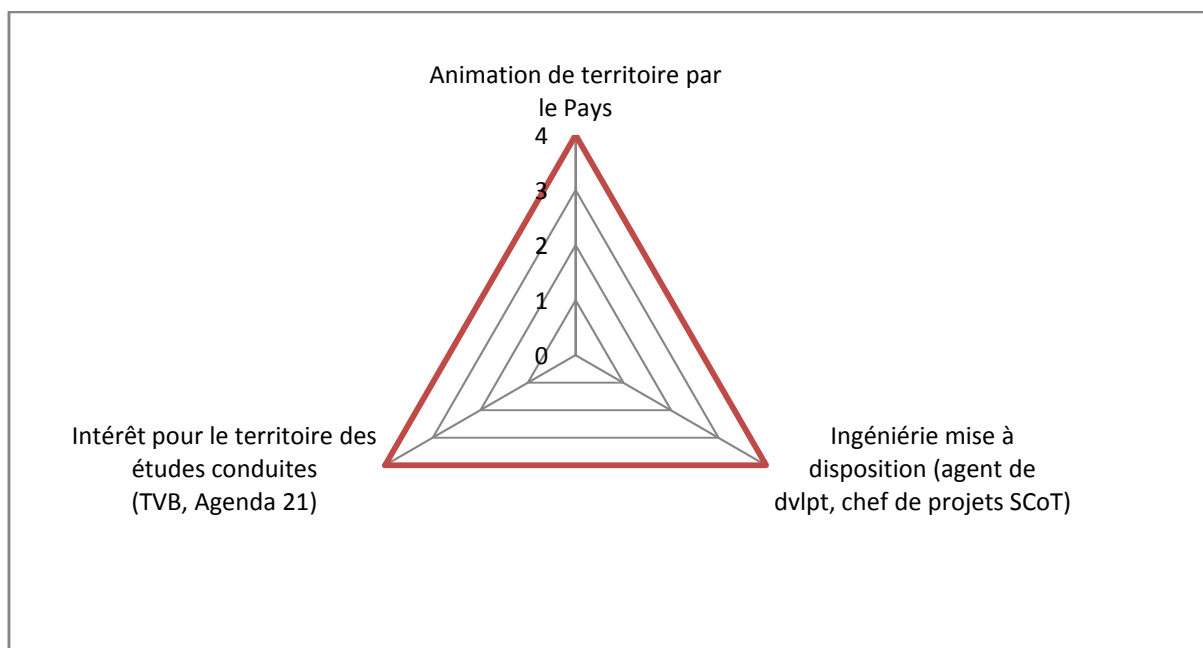
Evaluation qualitative de la réalisation du contrat (dans quelle mesure le programme d'actions du Contrat de Pays a-t-il contribué à la réalisation des priorités dans les 4 thématiques du 2^{ème} bloc de priorité et de l'Agenda 21 ?). Appréciation notée de 0 à 4 (4 étant attribué si le contrat a fortement contribué à la réalisation des priorités).



Remarques :

- Sports et Loisirs : le Club de natation de Puiseaux est le 3^{ème} club de France, avec plus de 500 licenciés et 14 médailles au dernier Championnat de France. Pour mémoire, cet équipement a été subventionné par la Région dans le cadre du 2^{ème} Contrat.

L'évaluation du contrat peut contribuer également, pour le territoire, à un temps d'échange sur l'animation territoriale, l'ingénierie mise à disposition des collectivités, les études conduites... Appréciation notée de 0 à 4 (4 étant attribué si le contrat a fortement contribué à la réalisation des priorités).



L'ensemble de l'évaluation doit aussi permettre aux acteurs locaux de tirer les enseignements du Contrat écoulé afin de préparer le contrat suivant.

. Points d'excellence :

- Le Pays est un lieu de dialogue, de débat et pas uniquement sur le seul sujet du contrat régional ;
- Le Pays est un lieu d'échanges entre élus ;
- L'instance Pays permet d'avoir une vision élargie du territoire.

. Marges de progrès :

- Laisser plus d'initiatives locales pour l'élaboration et la gestion du contrat.

Cet exercice d'évaluation sera proposé aux élus lors des Commissions thématiques qui se réuniront entre le 22 et le 29 juin 2015.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) : quelles modalités pour la poursuite des actions ?

Mme BEVIERE rappelle les enjeux de la GPEC T, ses objectifs et la mission de Michel LAZZARI, animateur de cette démarche.

Une réunion de bilan de l'année 2014-2015 s'est déroulée début juin dans les locaux de la CCI de Pithiviers. Cette évaluation a montré que certaines actions étaient en cours, à l'exemple de la Mission Locale sur le volet logement intergénérationnel et la mobilité. D'autres axes, notamment ceux vers l'industrie n'ont pas pu être mis en œuvre sur la période. La question de la poursuite de la GPEC T sur le Nord Loiret se pose aujourd'hui, notamment son portage administratif et financier.

Mme BEVIERE indique que la Région a sollicité le Pays pour le portage administratif. Un cofinancement dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale (CRST) est proposé.

Après débat, les membres du Bureau sont favorables à ce que le Pays soit le porteur administratif de la GPEC T sur la période 2015-2016, si 100% du financement est assuré par ailleurs. Ils sont cependant opposés à ce que la subvention régionale émerge sur l'enveloppe « fonctionnement » du CRST.

Mme BEVIERE qui avait déjà laissé entendre cette position, s'en fera de nouveau l'écho lors d'un comité de pilotage extraordinaire organisé dans les locaux de l'UDEL le 26 juin prochain.

Affaires diverses

- *Comité de suivi.*

Mme BEVIERE rappelle que le Comité de suivi prévu le 25 juin est décalé en septembre. Date à préciser.

- *Commissions thématiques.*

Mme BEVIERE donne les dates des différentes commissions qui se tiendront entre le 22 et le 29 juin.

- *Programme LEADER 2014-2020.*

L'audition des Pays Gâtinais et Beauce Gâtinais en Pithiverais est programmée le 2 juillet à 11h50 dans les locaux du Conseil régional.

- *Projet de recyclerie.*

Mme BEVIERE revient sur la visite de la recyclerie du Gâtinais organisée le 10 juin après-midi à Prunay-sur-Essonne. Une étude de faisabilité permettrait d'optimiser le développement de la recyclerie sur le Pithiverais. Le porteur du projet reste à définir.

- *Révision du SCoT.*

La révision va être lancée très prochainement, le cahier des charges étant prêt. Les réponses sont attendues vers fin septembre, à minima.

- *Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Pithiviers.*

Mme BEVIERE revient sur la visite de la MSP de Bellegarde par les élus de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais.

La MSP de Pithiviers sera portée par la Communauté de communes et implantée à Pithiviers. Plusieurs lieux possibles sont identifiés.

Plus largement, le Contrat Local de Santé avec l'ARS pourrait débuter prochainement par l'inventaire quantitatif. Ce point est traité directement par l'ARS via l'ORS (Observatoire Régional de Santé). Le volet qualitatif est envisagé pour novembre 2015. C'est pour accompagner ce volet que le recrutement d'un animateur santé est à prévoir.

Un rendez-vous avec l'ARS est programmé le 30 juin à 14h.

Les élus insistent sur la nécessité et l'importance d'une cohérence territoriale sur ce thème, le développement d'une partie du territoire ne devant pas se faire au détriment d'une autre.

Il est important de fédérer les professionnels de santé sur la continuité de l'offre de soins, ce qui est un gage de réussite.

La constitution récente de « l'association de professionnels de santé libéraux pour une maison de santé pluridisciplinaire à Pithiviers » (APSL.MSP) montre la volonté des professionnels de santé de s'engager dans la démarche.

- *Divers.*

Le Prochain Bureau pourrait se tenir le 17 juillet, si les points à inscrire à l'ordre du jour le nécessitaient.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente